

## FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### ECOLE / RPI

NOM COMMUNE (S)	La Foye-Monjault	DATE DE LA REUNION
		09/11/2023 à 18h00

### Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Romuald FABIEN Mélania TOLLENAERE Elodie CORRE	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL  <u>Inspectrice :</u> - Mme BOYER (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany  <u>Adjointe et présidente du SIVU :</u> MME. CALVO Maryse	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie

## Déroulement du Conseil :

### 1 – Présentation des membres du conseil d'école

-----  
Président de séance : Benoit BIGOT  
-----

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

### 2 – Règlement intérieur :

Lecture du règlement pour modification et validation.

Validé par le conseil d'école le 09 novembre 2023.

### 3 – Organisation de la rentrée :

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS	Carole BLANCHET 19 PS			19 PS
MS	Benoit BIGOT 21 MS			21 MS
GS	Cécile PAPET 21 GS			21 GS =
CP / CE1		Sébastien GUYOT 11 CP + 13 CE1		21 CP
CP / CE1		Laëtitia FEIBEL 10 CP + 13 CE1		26 CE1
CE2		Mélanie BUREAU 25 CE2		25 CE2 =
CM1 / CM2			Isabelle SIRDEY 7 CM1 + 15 CM2	16 CM1
CM1 / CM2			Marjorie BENOIST 9 CM1 + 14 CM2	29 CM2 =
Total	61 élèves	72 élèves	45 élèves	45 élèves 178 élèves

#### • Prévision d'effectif pour la rentrée 2024 :

Vallans : ? PS, 19 MS et 21 GS soit ? élèves

La Foye-Monjault : 21 CP, 21 CE1, 26 CE2 soit 68 élèves

La Rochénard : 25 CM1, 16 CM2 soit 41 élèves

Soit ? élèves sur 8 classes = ? élèves

Le seuil de fermeture est à 175 élèves pour le RPI.

#### **4 – PPMS (plan particulier de mise en sûreté) / exercice incendie / DUERP**

##### A-PPMS :

- **Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault**

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- Evènement climatique (tempête...)
- Sismique
- Inondation
- Mouvement de terrain, risque minier

##### B-Exercice tempête :

Il a été effectué le 28 septembre 2023, non inopiné. Les 3 classes se confinent dans le couloir, car accès aux WC + point d'eau et pas d'accès direct sur l'extérieur (fenêtres)

##### C-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 11 septembre 2023, non inopiné. Le lieu de mise en sûreté se situe sous l'ancien préau en face de la salle du conseil de la mairie avec présence d'un panneau de rassemblement.

##### D-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 05 octobre 2023. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe, sous les tables en s'enfermant à clé et en fermant les rideaux. Chaque classe a été prévenue en amont et l'explication s'est faite aux élèves suivant leur âge.

#### **5 – Projets pédagogiques de l'année 2023/2024**

\* **Visite infirmière :** Mme BREMAUD Jocelyne, le 20 octobre 2023 pour les nouveaux élèves. (une autre date sera proposée)

\* **Bibliothèque :**

- emprunts de livres par les élèves 1 fois toutes les 3 semaines.
- le prix des Incorruptibles (lecture des livres par des bénévoles) puis un vote organisé en lien avec la mairie (enseignement moral et civique, lecture / compréhension)
- la mise en relation avec des personnes ressources sur le village afin de nous faire découvrir un côté historique de La Foye-Monjault (questionner le monde, histoire)

\* **Journée autour du vignoble :** le 14 septembre les enfants ont pu découvrir les vignes à travers différentes activités, merci à Jean-Jacques et à Annie !

\* **Piscine :** le cycle des CE2 se termine le 17 novembre, les CP / CE1 de Mr Guyot iront également 8 fois jusqu'à début février et les CP / CE1 8 fois sur 4 semaine jusqu'à la mi-décembre, merci aux parents accompagnateurs.

\* **Fête de Noël :** journée le jeudi 21 décembre avec cuisine, jeux, visionnage, et un atelier avec Annie, les 3 classes seront mélangées.

\* **Spectacle CAC, Moulin du Roc :** chaque classe est inscrite pour un spectacle, les classes ont été sélectionnées pour le spectacle « Back to the 90's » qui aura lieu le jeudi 16 mai 2024.

- \* **Coulée verte** : 13 élèves étaient inscrits sur 25 CE2, bravo à tous et merci à l'APE pour les dossards !
- \* **USEP** : inscription JO + basket pour les CP / CE1 + le p'tit tour pour toute l'école et football pour les CE2.
- \* **Semaine du goût** :

- Dégustation différents types d'eau + travail sur le gaspillage en CE2
- Travail autour des fruits et légumes, à la façon d'Arcimboldo, réalisation d'escargots... par Mme Feibel
- Intervention d'un apiculteur le lundi 16 octobre au matin pour les 3 classes
- Intervention de Cyrille le jeudi 12 octobre, travaillant au CNRS, est venu présenter des légumes, que les enfants ont pu déguster le lendemain à la cantine.

\* **Travail sur les insectes** : Annie et Samantha sont venues à l'école sur 3 après-midi pour toutes les classes faire une intervention autour du thème des petites bêtes, entre jeu de société et observation les enfants ont pu découvrir et apprendre de nouvelles choses à ce sujet, merci beaucoup ! Ce projet fait suite à une formation que la bibliothèque a suivi et s'intègre dans l'exposition de Mission Insectes que les enfants ont déjà vus.

\* **Semaine de l'enfance** : après-midi du vendredi 24 novembre avec un café offert aux familles de 16h à 17h.

- Sébastien : piscine
- Laetitia : bibliothèque
- Mélanie : activité à l'école

\* **Prochain CE** : mardi 19 mars à la Foye-Monjault à 18h

## **6 – RASED :**

Présence d'un RASED : une maîtresse E Mme JOLY Isabelle

## **7 – Questions diverses :**

➔ Demande de modification des horaires d'école par le personnel de cantine, tout le monde est en accord :

- Début de classe à 9h au lieu de 8h55 ➔ fin à 12h au lieu de 12h25
- Reprise de la classe à 13h30 au lieu de 14h ➔ fin à 16h30

- Serait-ce possible de définir le rôle du parent accompagnateur (sortie scolaire, piscine, bibliothèque) ?

➔ Diffusion d'une charte du parent accompagnateur sur le site d'école et sera distribuée aux parents concernés.

- Question sur le programme scolaire : l'éducation sexuelle est-elle abordée ?

➔ Non, celle-ci est abordée à partir du cycle 3, à savoir CM1. L'intervention de l'infirmière scolaire en classe peut également être un levier mis en avant par les enseignants en cas de soucis particulier et / ou ponctuel. Si une demande est voulue d'une famille en particulier, nous l'invitons à venir rencontrer l'équipe enseignante.

- Qu'en est-il des punitions mises en place à la cantine ? Il y a deux élèves (CP) isolés à une table depuis la première période pour bavardage. A la lecture du règlement reçu en début d'année, les parents devaient être informés. Ils ne l'ont pas été.

➔ Il y a 38 élèves sur des tables de 6 donc des enfants sont forcément à cette table de 2. Le SIVU et la mairie invitent tous parents à venir se manifester auprès d'eux. Le passeport de début d'année sera rendu aux familles aux vacances de Noël, les parents aimeraient en être informés plus tôt dans l'année et être prévenus dès que le comportement de leur enfant n'est pas adapté comme l'indique le règlement de la cantine.

→Réponse de Cyril

Chers parents, bonjour,

Je viens de prendre connaissance, oralement, du compte rendu du conseil de classe, d'hier.

J'ai bien pris note de votre étonnement de ne pas avoir eu le PASSEPORT du COMPORTEMENT de L'ECOLIER, sur la période des vacances de la TOUSSAINT, comme je vous l'avais promis.

Plusieurs raisons de ce choix, et je prends l'entière responsabilité de cet engagement, de ne pas vous avoir communiqué le REPORT des passeports dans les cahiers.

La rentrée scolaire a eu lieu le Lundi 4 septembre, la mise en place du PASSEPORT a été effective mi-septembre.

J'ai trouvé le délai trop court entre la rentrée scolaire et les vacances de la TOUSSAINT pour émettre des jugements sur les enfants.

Il a fallu aussi me familiariser avec les enfants en mettant, un nom sur un visage, pour les nouveaux arrivants de l'école de Vallans, et comme tout le monde ne m'a pas agrafé ou coller la photo de son enfant, comme demandé, sur le passeport, il m'était difficile de mettre une couleur respective au comportement de la semaine.

De plus, cela a demandé beaucoup de temps, entre la distribution des PASSEPORTS, la prise de connaissance du fonctionnement, pour les parents, ainsi que votre signature, puis le retour dans les sacs.

Je ne voyais pas l'intérêt de renvoyer le PASSEPORT, une semaine après l'avoir reçu pour certains ou au cas par cas.

Certains ne m'ont d'ailleurs toujours pas retourné le PASSEPORT malgré les délais donnés.

Maintenant que j'ai l'ensemble des documents, malgré ceux qui ne l'ont pas retourné, je continue mon travail pédagogique, et vous aurez les passeports sur la période de Noël, comme annoncer à l'école.

Je vous avouerais aussi, que ce début d'année se passe plutôt bien, le "VERT" est souvent présent majoritairement, et croyez-moi, s'il y avait eu quelque chose d'important, vous auriez été informé dans les meilleurs délais.

Bon...certains aiment jouer avec le feu du "ORANGE" mais je suis plus dans la prévention et la réflexion des actes, avant tout.

Avec ce temps hivernal, 1 jeu de billard a vu le jour sous le préau, fait avec des matériaux de récupération, plutôt bien apprécié, et d'autres viendront renouveler ceux qui n'ont plus de succès, à mes heures libres, puisque j'ai aussi d'autres priorités sur la commune.

Nous pourrons échanger, avec plaisir, le vendredi 24 novembre, sur la porte ouverte.

Merci de votre attention, je reste à votre disposition sur [animateurlfm@gmail.com](mailto:animateurlfm@gmail.com) si besoin d'informations complémentaires.

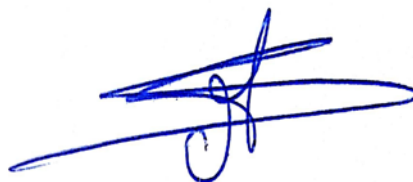
Cordialement

Fait à La Foye-Monjault

Le 09 novembre 2023

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole  
BIGOT Benoit

Le / la secrétaire de séance  
BUREAU Mélanie



# **Règlement intérieur** **École CARPE DIEM 79360 LA FOYE-MONJAULT**

## **Horaires et surveillance**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08H55 - 12H25 / 14H00 - 16H30

## **Temps scolaire – temps périscolaire**

Le temps de présence de l'élève à l'école relève de trois responsabilités :

- la responsabilité des enseignants (8h45-12h25 et 13h50-16h30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis : temps scolaire
- la responsabilité du SIVU (7h30-8h45 / 16h30-18h30) : temps périscolaire
- la responsabilité de la municipalité de La Foye-Monjault (12h25-13h50) : temps périscolaire

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

A l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant dans le hall d'entrée.

En cas d'absence des parents et à partir de 16h35, pour les élèves habitants La Foye-Monjault, ils seront dirigés à la garderie de La Foye-Monjault et pour les élèves habitants Vallans et La Rochénard, ils seront dirigés vers le bus par le personnel communal.

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.

## **Absences / Retard**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

**La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire.** Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif.

**A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

## **Santé**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments. Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone.

En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

En ce qui concerne le protocole sanitaire « COVID », celui-ci peut évoluer suivant les demandes ministérielles. L'école est en conformité, applique les préconisations obligatoires en cours et les suit suivant l'évolution et les recommandations.

## **Assurance**

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) assurance scolaire est obligatoire. »

## **Vie scolaire**

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

**Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits.**

(exemples : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...).

L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 09/11/23 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

L'enfant	Les parents	Les enseignants

# La charte du parent accompagnateur

J'accompagne la classe en sortie. L'enseignant(e) compte sur moi pour :

- 1.** **Identifier** le groupe d'enfants dont je suis responsable et m'assurer que les enfants m'ont bien identifié(e) aussi.
- 2.** Vérifier régulièrement que mon **groupe est au complet** et **rester** en permanence avec le groupe qui m'a été confié.
- 3.** Veiller au respect des consignes, le **calme** et une bonne tenue.
- 4.** Dans la rue, m'assurer que le **rang** reste serré et se déplace correctement côté habitation et non côté chaussée. Être particulièrement vigilant en traversant les rues.
- 5.** Dans le car, m'assurer que les enfants de mon groupe sont **bien attachés**.
- 6.** Pendant toute la sortie, veiller à la **sécurité** et à la **santé** des enfants (casquette, crème solaire, hydratation, vêtements selon le temps...)
- 7.** Sur le lieu de la sortie, **aider** les enfants à rester attentifs, à s'investir et à comprendre.
- 8.** Au moment du **repas**, vérifier que chaque enfant mange correctement.
- 9.** Emmener les enfants aux **toilettes** (après avoir prévenu l'enseignant(e)).
- 10.** Surveiller mon **langage** devant les enfants et ne **pas fumer**.

Signature du parent  
accompagnateur

